

SEANCE DU 14 OCTOBRE 2020

Nombre de membres afférents au CM :19
Nombres de membres en exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation 8 octobre 2020

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 15 octobre 2020

L'an deux mil vingt le 14 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE, Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France., VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia
Messieurs, BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques SERVANT Ludovic

Absente : excusée : GASSE Ombeline

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2020/37

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire informe le Conseil que l'article L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des Communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les 6 mois qui suivent son installation.

Le contenu du règlement intérieur a vocation à fixer des règles propres de fonctionnement interne dans le respect des dispositions législatives et réglementaire en vigueur.

Madame le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur du Conseil Municipal des Ormes tel qu'il a été transmis par mail à chacun des élus.

Madame le Maire demande au Conseil de formuler ses observations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal, dont une copie est annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme
Aux ormes le 15 octobre 2020
Béatrice FONTAINE
Maire